

D 16 BRÉSIL: LETTRE AU PAPE PAUL VI

écrite par les prêtres emprisonnés de São Paulo
et envoyée par les voies normales du courrier pénitencier

São Paulo, prison Tiradentes
cellule 17

le 30 septembre 1971

Sainteté,

Le 14 septembre dernier, la 2e Chambre de justice militaire de la IIe Région militaire a jugé dix-huit (18) personnes accusées, depuis le mois de novembre 1969, d'activités subversives au Brésil. Parmi elles se trouvent les Frères dominicains Fernando de Brito, Giorgio Callegari, Yves do Amaral Lesbaupin, Carlos Alberto Libânio Christo (frère Betto) et Roberto Romano; Mgr Marcelo Carvalheira, du diocèse d'Olinda et Recife; le P. Manuel Valiente, du diocèse de Porto Alegre; le P. Francisco de Paula Falcão e Castro, de la Compagnie de Jésus; Francisco Catão, ancien prêtre et provincial dominicain; Sinval Itacarambi Leão, ancien moine bénédictin; et l'ancien novice dominicain Nestor Pereira da Mota.

Tous étaient accusés de liens avec l'Alliance pour la libération nationale dont le chef, maintenant mort, était alors le leader révolutionnaire Carlos Marighela. Ils furent maintenus en prison, sans inculpation, pendant au moins un an. Le jugement eut lieu près de deux (2) ans plus tard, temps pendant lequel les prévenus Fernando de Brito, Yves do Amaral Lesbaupin et Carlos Alberto Libânio Christo, dominicains, furent détenus illégalement.

Au terme de quarante-huit (48) heures de jugement, rendu par un tribunal militaire, le verdict fut : l'acquittement de tous les accusés (14) pour absence ou insuffisance de preuves, sauf de João Caldas Valença, condamné à six (6) mois de prison (bien qu'il en eût déjà accompli le double), et des signataires de cette lettre, les Frères Fernando de Brito, Yves do Amaral Lesbaupin et Carlos Alberto Libânio Christo, condamnés chacun à quatre (4) ans de prison.

Cette sentence ne nous ébranla pas, bien au contraire. Ce fut avec une joie manifeste que nous l'accueillîmes : comme la grâce d'être persécutés à cause de l'Évangile du Seigneur. Toutes les accusations portées contre nous furent défaites par notre avocat, Me Mario de Passos Simas. Les personnes suivantes, présentes au jugement, furent témoins de la comédie juridico-militaire montée contre nous et contre l'Église du Brésil : Dom Paulo Evaristo Arns, archevêque de São Paulo; Dom Cândido Padim, évêque de Bauru; Dom Alano du Noday, évêque de Porto Nacional; Dom Lucas Moreira Neves, évêque-auxiliaire de São Paulo; F. Gobert Hugo, provincial des dominicains du Pérou et représentant le Maître Général de l'Ordre, le P. Aniceto Fernandez; F. Domingos Maia Leite, provincial des dominicains du Brésil; sans compter de nombreux chrétiens, amis et parents des accusés.

Il apparut évident à tous que la seule condamnation prononcée par le tribunal militaire fut celle des agissements de l'Église et de l'Ordre des Dominicains en faveur de la justice sociale au Brésil. Les accusés servirent de prétexte au représentant du ministère public pour intimider l'Église de manière sévère et inconvenante. L'Église, dans la personne de laïcs, de religieux et de prêtres, est en train, depuis 1964, de se familiariser avec les prisons. Comme les autres prisonniers politiques, les chrétiens ne bénéficient d'aucun traitement spécial : la torture est le lot de tous ceux qui sont considérés comme les adversaires du gouvernement militaire, sans aucune discrimination de position sociale, de sexe ou d'âge.

Deux autres prêtres, au Brésil, furent condamnés ce mois-ci. A Recife, le P. Geraldo Oliveira Lima, du diocèse de Cratéus (Ceará), accusé de faire de la propagande subversive, devra rester douze (12) mois en prison. A São Paulo, le P. Hélio Soares do Amaral, des Pères du Saint-Sacrement, vient d'être à nouveau jugé. Le motif qui, en 1970, l'amena à comparaître devant le tribunal et à être condamné à quatorze (14) mois de prison, fut une homélie qu'il aurait prononcée en septembre 1969 contre le gouvernement militaire. Cependant, trois (3) mois après son incarcération à la suite du jugement, le Tribunal militaire supérieur l'acquittait pour faute de preuves et déclarait la nullité de son procès aussitôt après. La 1ère Chambre de justice militaire rouvrit le procès qui devait aboutir à une nouvelle condamnation, cette fois à la peine de vingt (20) mois d'emprisonnement.

Sainteté, personne n'ignore que le Brésil vit depuis sept (7) ans sous un régime dictatorial dirigé par la main de fer des Forces Armées. Leurs généraux, bien que convaincus que l'économie se porte bien - ce qui est douteux - reconnaissent que le peuple va mal. Toute personne vivant ici sait que le peuple va très mal. En plus de la famine, de l'analphabétisme, des maladies endémiques et du chômage, l'absence de liberté et de garanties individuelles est totale. Le pays est livré à l'arbitraire du pouvoir policier et militaire.

Les prisons sont pleines. Ce sont des jeunes qui réagirent à la violence des oppresseurs. Ce sont des centaines de prisonniers politiques, parmi lesquels nous sommes comme un ferment dans une pâte remplie d'amour et d'espérance en notre peuple et en notre patrie.

Nous demandons au Seigneur qu'Il regarde avec bonté le travail de ces humbles ouvriers. Nous désirons que notre souffrance se transforme en joie au bénéfice de l'Église. Elle se rachètera en rachetant notre peuple, avec la bénédiction de Dieu et sous la conduite de Votre Sainteté, à laquelle nous destinons nos prières et que nous saluons avec toute notre amitié.

P. Hélio Soares do Amaral
F. Yves do Amaral Lesbaupin
F. Fernando de Brito
F. Carlos Alberto Libânio Christo